

6.
 Pille
 Marguerite Marie
 Enfant légitime

San mil huit cent soixante quatre, le sixième jour du mois de Mars, à dix heures du soir, devant nous François Hubert Duffet de Ternchen, Maire et officier de l'état civil de la Commune de Niverny, Canton de Marquise, Arrondissement de Doulogne, Département du Pas de Calais; à Comparu François Marie Pille, journalier, âgé de quarante trois ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a présentés un enfant de son mariage avec sa femme dite au lieu nommé Hédour, le cinq du présent mois à huit heures et demie du soir, de lui Comparant et de Marie Clémence Duboucq, ménagère, âgée de quarante six ans son épouse. Auguste enfant il a été donné le prénom de Augustine Marie Emile. Les dits présentations et déclarations ont été faites au présence de deux témoins, journaliers, âgés de soixante ans, et de Louis Florent Noël, tonnelier, âgé de quarante cinq ans, tous les dits domiciliés en cette Commune. Il ont été remis à Louis Florent Noël, âgé de quarante cinq ans, pour lecture leur sera faite après que lecture leur sera faite de l'acte de la souscription.

Pille Noël Pille

7.
 Secours
 Félicie Louis
 Enfant légitime

San mil huit cent soixante quatre, le vingt unième jour du mois de Mars, à huit heures du soir, devant nous François Hubert Duffet de Ternchen, Maire et officier de l'état civil de la Commune de Niverny, Canton de Marquise, Arrondissement de Doulogne, Département du Pas de Calais; à Comparu Hubert Joseph Lecoq, cultivateur, âgé de quarante ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a présentés un enfant de son mariage avec sa femme dite au lieu nommé Gigney, le vingt du présent mois à huit heures du soir, de lui Comparant et de Virginie Désirée Emilie Colley, cultivateur, âgée de vingt deux ans son épouse. Auguste enfant il a été donné le prénom de Félicie Louis. Les dits présentations et déclarations ont été faites au présence de Félix Louis Colley, cultivateur, âgé de vingt huit ans, et de son frère du côté maternel, et de François Germain Leroy, menuisier, âgé de vingt cinq ans, tous les dits domiciliés en cette Commune. Il ont, le Comparant et les dits témoins, signé eux mêmes le présent acte après que lecture leur sera faite.

Secours Colley Leroy Pille



8.
 Boudel
 Enfant légitime

San mil huit cent soixante quatre, le dix neuvième jour du mois d'Avril, à sept heures et demie du soir, devant nous François Hubert Duffet de Ternchen, Maire et officier de l'état civil de la Commune de Niverny, Canton de Marquise, Arrondissement de Doulogne, Département du Pas de Calais; à Comparu le sieur Pierre Marie Boudel, domestique, âgé de quarante quatre ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a déclaré que le dix huit du présent mois à sept heures du soir, la demoiselle Virginie Justine Boudel, sa fille, âgée de vingt trois ans, sans profession, domiciliée en cette Commune, est accouchée dans la maison dite au lieu nommé la Haute Cliguy, d'un enfant de son mariage qu'il nous présente, et auquel il a donné le nom et prénom de Boudel Virginie. Les dits déclarations et présentations ont été faites au présence de Marie Marie Fournier, marchand épicer, âgé de trente six ans, et de Marie Joseph Couquet, garde Champêtre, âgé de cinquante sept ans, tous les dits domiciliés en cette Commune. Il ont, le Comparant, signé eux mêmes le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite. Le Comparant ayant déclaré au dossier de la souscription.

Boudel Couquet Pille

9.
 Debicema
 Célestine
 Enfant légitime

San mil huit cent soixante quatre, le dix neuvième jour du mois d'Avril, à dix heures, après midi, devant nous François Hubert Duffet de Ternchen, Maire et officier de l'état civil de la Commune de Niverny, Canton de Marquise, Arrondissement de Doulogne, Département du Pas de Calais; à Comparu le sieur Debicema, cultivateur, âgé de trente six ans, domicilié en cette Commune; lequel nous a présentés un enfant de son mariage avec sa femme dite au lieu nommé Gigney, le dix huit du présent mois à huit heures du soir, de lui Comparant et de Marie Hermine Debicema, ménagère, âgée de trente quatre ans, son épouse. Auguste enfant il a été donné le prénom de Célestine. Les dits présentations et déclarations ont été faites au présence de Calistin Michot, journalier, âgé de quarante six ans, et de Louis Marie Guibaut, journalier, âgé de trente cinq ans, tous les dits domiciliés en cette Commune. Il a été signé par le Comparant et les dits témoins, après que lecture leur en a été faite.

Debicema Guibaut Pille